

Réunion publique

Mirebeau-sur-Bèze

19 septembre

Jean-Yves OLLIVIER, Président de la CPDP

Bonjour à tous. Je vous remercie d'avoir répondu à l'invitation de participer à cette réunion de débat public sur le projet de gazoduc Val de Saône. Pour démarrer, je passerai la parole à Monsieur le représentant du maire de Mirebeau-sur-Bèze, qui va accueillir les participants. Merci.

Laurent THOMAS, Maire de Mirebeau-sur-Beze

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les membres du CNDP, Mesdames, Messieurs. C'est au nom de la municipalité de Mirebeau que je suis très heureux de vous accueillir ce soir. Quelques mots pour vous présenter la commune. Mirebeau compte 1 950 habitants. Elle est le chef-lieu d'un canton de 21 communes. Comme le canton, la commune est en pleine expansion et avec de nombreuses constructions qui devraient porter la population à 2 000 habitants d'ici deux ans.

Historiquement, on trouve des vestiges celtiques sur notre territoire. Les archéologues parlent d'un site de première importance et de très nombreuses publications paraissent sur ce sujet. A l'époque romaine, on sait que le campement de la 8^{ème} légion du grand César se trouvait à Mirebeau. Il s'agit d'un site remarquable qui nous permet de connaître le mode de vie de la légion en campagne. C'est vers le VIII^e siècle que notre ville fut fortifiée. Elle a été gouvernée par les comtes attuariens pendant plusieurs siècles. Le nom de Mirabellum apparaît vers le XIX^{ème} siècle. L'amiral Chabot vers 1526 fait relever le château. Celui-ci est entièrement détruit, ainsi qu'une bonne partie du bourg, par Gallas en 1636 après trois jours d'un siège héroïque. Une dernière fois, le château a été reconstruit par Louis XIV sur les dessins de l'architecte Delamare. Voilà en gros l'histoire de notre village.

Je vous remercie de votre attention et vous rend la parole, Monsieur le Président.

2

Les principes du débat public

Jean-Yves OLLIVIER

Merci de cette présentation de la commune qui permet de savoir où nous nous situons, et son histoire. Cette réunion de débat public porte sur la réalisation de deux tronçons de gazoduc. Un tronçon sud qui est l'arc lyonnais qui va de la Drôme au département de l'Ain. Et le tronçon qui concerne plus spécifiquement votre territoire, qui va d'Étrez dans le département de l'Ain à Voisines dans le département de la Haute-Marne.

L'organisation de ce débat public a été décidée par la Commission nationale de débat public, à qui ces projets ont été soumis par le maître d'ouvrage, GRTgaz. La Commission nationale étant une autorité indépendante qui a été constituée, créée par la loi au début des années 2000.

La Commission nationale du débat public, comme je l'ai dit, est une autorité indépendante, est chargée d'organiser la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national. Cela concerne donc les grands projets d'infrastructure, ayant un impact territorial et d'intérêt national.

Cette Commission nationale est chargée des bonnes conditions d'information du public sur les projets, d'émettre tous avis et recommandations de nature à favoriser et développer la concertation.

La Commission nationale, lorsqu'elle décide d'organiser un débat public, nomme une Commission particulière qui a la charge d'organiser et d'animer les débats, de diffuser, de veiller à ce que l'information complète, transparente et objective soit diffusée à destination de la population concernée, permet à la population de s'exprimer dans le cadre des réunions publiques ou par le biais de contributions écrites. Et veille à ce que le maître d'ouvrage réponde aux questions posées par le public.

Donc la Commission particulière a été constituée, et vous avez aujourd'hui trois membres de cette Commission : Jean Sornay qui est à côté de moi, Séverine Barberet qui est dans la salle et moi-même. La Commission est composée de six membres.

Le débat public : trois principes fondamentaux sont attachés au débat public. Premièrement, le principe d'équivalence, c'est-à-dire que toute personne intéressée a la possibilité de s'exprimer, de poser une question ou d'émettre un avis ou une proposition sur le projet qui lui est présenté.

La transparence : clarté et accessibilité de l'information, sans privilégier quiconque. Donc tous les éléments d'information qui concernent ce projet sont mis à disposition de tout le monde et dans les mêmes conditions.

Enfin l'argumentation, c'est-à-dire que le débat se construit sur la base d'opinions argumentés et il ne s'agit pas de faire un référendum pour savoir qui est pour ou qui est contre, mais de noter, d'enregistrer les arguments des uns et des autres concernant la réalisation ou la modification du projet, ou les problèmes que la réalisation du projet peut poser.

La Commission particulière est soumise à une déontologie stricte. D'une part, le principe de neutralité, c'est-à-dire que la CPDP n'a pas d'avis sur le projet qui est

présenté. Nous n'aurons nous-mêmes pas d'avis à formuler à la sortie du débat public. Nous sommes en charge de collecter les arguments des uns, des autres, et de faire un compte-rendu des réunions de débat public et des propos qui auront été tenus et des questions qui auront été posées.

Deuxième principe de la commission, c'est l'indépendance. Nous sommes indépendants du maître d'ouvrage, nous n'avons aucun lien particulier avec le maître d'ouvrage. Nous n'avons aucun lien non plus avec le territoire car aucun n'est concerné par le passage sur le territoire et nous sommes également indépendants des pouvoirs publics, c'est-à-dire que l'organisation de ce débat public s'est faite de façon totalement indépendante et à l'initiative exclusive de la Commission particulière.

La suite du débat public. La Commission particulière à la fin du débat public produit un compte-rendu exhaustif des débats et des opinions exprimées. Concernant ce débat, nous avons démarré : la première réunion était hier à Bourgoin, la dernière réunion se tiendra le 18 décembre et nous avons donc deux mois à la suite des réunions de débat public pour élaborer notre compte-rendu. A la suite de ce compte-rendu de la CPDP, le maître d'ouvrage a trois mois pour formuler ses conclusions sur la réalisation de ce projet. Il est important de savoir que nous sommes tout à fait à l'amont de ce projet, c'est-à-dire que la décision de réalisation n'a pas encore été prise. Bien sûr, il y a des argumentaires, des justifications qui poussent à la réalisation et le maître d'ouvrage les présentera tout à l'heure mais pour le moment, aucune décision n'a encore été prise sur la réalisation.

Donc à la suite du débat public, le maître d'ouvrage présentera les conclusions qu'il tire de ce débat public à la fois en termes de réalisation ou éventuellement d'adaptation du projet compte-tenu des réactions qui auront été formulées.

Comment se déroule une réunion publique, et donc cette réunion ? A la suite de mon introduction, le maître d'ouvrage GRTgaz présentera le projet en l'état où il est et nous ouvrirons à ce moment-là le débat avec la salle et c'est la partie la plus importante, d'avoir un échange avec les participants. Le temps de parole pour chaque intervenant sera égal pour tous, limité à quatre minutes. Vous verrez sur l'écran défiler les minutes et les secondes, pour permettre au maximum de gens de pouvoir s'exprimer.

A chacune de vos interrogations et des questions qui auront été formulées, soit la Commission particulière, soit le maître d'ouvrage répondront aux questions posées et éclaireront les interrogations des uns ou des autres. Compte-tenu du temps de parole limité, si certains d'entre vous ont des argumentaires beaucoup plus complets à exprimer, il y a des outils à votre disposition pour participer au débat, mais avec un document écrit, qui s'appelle un cahier d'acteur et qui s'adresse plutôt au collectif - collectivités, associations, chambres consulaires - pour exprimer un argument développé sur un quatre pages, rédigé par le collectif mais publié et diffusé par la Commission particulière du débat public et intégré dans le cadre du débat public. En particulier, il figurera sur le site internet du débat public que nous avons ouvert récemment, et qui sera le réceptacle de tous les documents élaborés à l'occasion de ce débat public.

Les dossiers précis du maître d'ouvrage, qui sont déjà adressés, figurent sur ce site, les contributions écrites, soit un avis, soit une contribution, soit un cahier d'acteur de façon plus complexe et les comptes-rendus exhaustifs de chacune des réunions de débat public, donc des dix-neuf réunions que nous allons tenir entre la Drôme et la Haute-

Marne. Les comptes-rendus de ces dix-neuf réunions seront exhaustifs sur ce site internet.

Voilà le cadre général dans lequel nous nous situons. Je vous inviterai également à la fin de cette réunion à une collation qui sera servie sur place et bien évidemment, nous sommes à disposition pour répondre aussi par écrit à des questions qui nous seraient adressées. Nous avons deux antennes, deux sites d'implantation de la Commission : une pour le sud qui est à Bourgoin-Jallieu et une pour la partie nord qui se trouve à Dijon.

Voilà l'introduction que je pouvais faire pour vous préciser le cadre et le contexte de cette réunion de débat public et je passe de suite la parole au maître d'ouvrage GRTgaz, qui va vous présenter le projet qui vous concerne, donc le projet Val de Saône ; c'est-à-dire le tronçon nord du grand projet pour lesquels nous sommes chargés du débat public et particulièrement également l'impact sur le territoire proche de votre commune.

Présentation du projet Val de Saône

Denis SUISSE-GUILLAUD, Directeur de projet

Merci Monsieur le Président. Bonsoir Mesdames Messieurs, merci Monsieur le Maire pour votre accueil. Je voudrais simplement vous dire en introduction que pour GRTgaz, c'est le quatrième débat public, donc nous abordons cet exercice de démocratie locale avec sérénité et avec intérêt.

Avec intérêt parce que vous allez nous apporter beaucoup sur le territoire, que nous ne connaissons qu'imparfaitement. Donc, ce premier contact avec vous sera suivi par d'autres tout au long de la vie de ce projet qui va durer cinq ou six ans, sans aucun doute.

Les deux projets présentés à l'occasion de ce débat public, Monsieur le Président l'a dit, ne sont pas décidés. Le débat se déroule sereinement sans la pression de la décision absolue. Je vous expliquerai dans la présentation que nous prendrons les décisions soit en 2014, soit en 2015.

Ce soir, le menu de notre rencontre côté GRTgaz, je vous présenterai assez rapidement l'entreprise GRTgaz et le réseau de transport, pourquoi ces projets et à mes côtés, j'ai des collègues plus techniciens qui s'occupent de la partie technique, c'est le cas de le dire. Ils vous présenteront donc le projet et le territoire et ensuite, le fuseau soumis à étude et à débat public.

Thierry Lamy est à côté de moi, c'est le directeur technique du projet et à côté, Ludovic Lecellier, qui est le responsable des études.

I) Présentation de GRTgaz

Denis SUISSE-GUILLAUD

Qui sommes-nous ? GRTgaz est un transporteur de gaz, c'est le RTE du gaz, vous connaissez peut-être un peu mieux cet acronyme. C'était évidemment l'ancien Gaz de France et c'est maintenant devenu une filiale de GDF Suez à 75 % et à 25 % de la Caisse des Dépôts. GRTgaz dispose de 3 000 salariés dont 500 dans la région Rhône-

Méditerranée et plus spécialement une vingtaine en Côte d'Or, Bourgogne. Certains sont présents ce soir et répondront éventuellement à des questions plus locales.

Les deux métiers de GRTgaz, c'est d'acheminer le gaz naturel depuis l'arrivée aux frontières jusqu'aux points de consommation. On a deux grandes séries de points de consommation, ce sont les distributions publiques et les grands industriels. Nous alimentons en direct les grands industriels qui utilisent le gaz soit comme énergie, soit dans le cas de la chimie comme matière première. Le deuxième métier de GRTgaz, c'est effectivement d'entretenir et de développer ce réseau de transport de gaz naturel qui en cinquante ans est passé de 0 kilomètre à 32 000 kilomètres.

Un petit zoom sur le réseau de GRTgaz : vous avez sur cette carte l'ossature principale du réseau, qui fait 7 000 kilomètres. Les points bleus sont des stations de compression qui permettent de donner de la vitesse au gaz pour qu'il circule à environ 30 kilomètres dans ce réseau. Dans le secteur, la station de compression la plus proche est Palleau, à hauteur de Beaune.

Viennent de s'afficher des flèches qui montrent les points d'entrée du gaz naturel en France puisqu'il est importé à 99 %, le 1 % restant est issu du gisement de Lacq qui s'épuise petit à petit et dont la fermeture est envisagée à brève échéance. Vous voyez sur cette carte que le gaz arrive par voie terrestre – les flèches vertes –, c'est-à-dire par gazoduc et il arrive – les flèches bleues – par voie maritime, donc par bateau. Il est déchargé dans des terminaux méthaniers, qui sont les petites pastilles bleues ou rouges sur la carte.

Vous voyez que sur la carte, la grosseur des flèches est à peu près proportionnelle à l'arrivée du gaz. Une notation qui nous aidera tout à l'heure à comprendre les objectifs des projets, c'est que le gaz arrive en majorité du nord de la France. Il se trouve que le réseau actuel présente des signes d'engorgement, précisément dans votre région.

Le sablier qui figure ici en rouge, qui montre une zone de congestion, détermine deux prix. Un prix de gros du gaz qui est assez attractif dans le nord parce qu'il est bien connecté au marché européen. Et une zone sud qui dépend un peu de la zone nord et le prix du gaz est donc un peu moins attractif et c'est une des grandes demandes des industriels du sud que d'avoir des prix de gros du gaz – les particuliers ne sont pas concernés – équivalents à ceux du nord. La différence actuellement est de l'ordre de 10-15, jusqu'à 20 %. Voilà donc le réseau principal de GRTgaz.

Val de Saône et Arc Lyonnais, qui viennent d'arriver sur votre diapo, font évidemment partie de ce réseau principal. Deux cartes simplement pour repréciser de quoi on parle ce soir, le Président l'a dit. Arc Lyonnais, on va l'oublier mais simplement pour décrire rapidement, il part de Saint-Avit à l'extrême sud, à proximité de Valence. C'est une station de compression, il n'y a pas tout à fait de secret, on relie des points gaziers entre eux. On contourne Lyon globalement par l'est. On contourne Bourg-en-Bresse soit par l'est, soit par l'ouest, on ne sait pas encore et on arrive à Etrez au nord de Bourg-en-Bresse, qui est aussi une station de compression et donc un nœud gazier.

II) [Le projet Val de Saône](#)

Denis SUISSE-GUILLAUD

Oublions Arc Lyonnais pour passer un projet qui vous concerne plus directement et qui s'appelle Val de Saône. Il part d'Etrez, le point d'arrivée d'Arc Lyonnais. Il passe à Palleau, à la frontière de la Saône-et-Loire et de la Côte d'Or, j'ai évoqué cela tout à

l'heure, pour arriver à Voisines, à côté de Langres, à une nouvelle station de compression. Ces deux éléments feront partie du réseau principal.

Qu'est-ce que Val de Saône ? Qu'est-ce qu'une canalisation de gaz ? Certains le savent pour en avoir déjà vu. Ce sont donc des tubes en acier de 1,20 mètre de diamètre, ce n'est

pas tout à fait petit, ou 1,05 mètre, on ne sait pas encore. C'est une canalisation qui sera enterrée et recouverte d'un mètre de terre au minimum. Cette canalisation fait actuellement environ 200 kilomètres, enfin le projet fait environ 200 kilomètres. On ne sait pas exactement puisque l'on parle d'un fuseau. Le coût à ce stade des études – on est à un stade assez préliminaire - est environ 600 millions d'euros, financé par GRTgaz sur son budget d'investissement. Ce projet est accompagné de trois interconnexions, c'est-à-dire un ensemble de canalisations et de jeux de vannes à Palleau, Etrez et Voisines, pour pouvoir orienter les circulations de gaz un peu dans tous les sens.

Quels sont les objectifs du projet Val de Saône ? Val de Saône et Arc Lyonnais, c'est assez lié. On retrouve notre carte que vous avez vue tout à l'heure et l'arrivée du gaz essentiellement par le nord. Cette arrivée du gaz va être renforcée au nord par la création d'un nouveau terminal méthanier, un port méthanier, un port gazier pour faire simple, à Dunkerque. C'est le petit carré rouge qui est totalement en haut. Ce terminal méthanier a déclenché des premières constructions de gazoduc. Ce gazoduc s'appelle Hauts de France II. C'est un gazoduc de 1,20 mètre de diamètre, dont les travaux sont en cours, pour dégager les nouvelles capacités, les nouvelles arrivées de gaz qui vont arriver au terminal méthanier en 2015. Ensuite, évidemment, il faut sortir le gaz de là-haut et petit à petit, de proche en proche, on va construire un deuxième gazoduc qui s'appelle Arc de Dierrey, vous le voyez en violet. L'enquête publique est terminée pour ce projet et les tubes sont commandés. C'est un projet dont les travaux vont démarrer l'année prochaine.

Au sud, on est en train de travailler sur un projet qui s'appelle Eridan, toujours pareil en 1 200 millimètres, qui est destiné à dégager le gaz des terminaux méthaniers de Fos-sur-Mer, les gazoducs existants étant insuffisants. Eridan est en enquête publique actuellement. Les projets vont se faire petit à petit jusqu'à l'horizon 2020. Arrivent pour compléter cette dorsale nord-sud Dunkerque – Fos-sur-Mer nos deux projets que sont Val de Saône et Arc Lyonnais.

Cette dorsale a un intérêt le jour où elle sera achevée, c'est que l'on pourra vraiment choisir la provenance du gaz. On pourra jouer sur le gaz venant du nord ou venant du sud. Evidemment, ce nouveau gazoduc, cette nouvelle dorsale, sera connecté au réseau européen et cela améliorera la sécurité d'alimentation de notre pays.

Si on regarde plus spécifiquement maintenant les objectifs de chacun des projets. Je vais passer assez vite sur Arc Lyonnais qui est lié à la réalisation d'un nouveau terminal méthanier à Fos-sur-Mer, dont le dossier est déposé. C'est le petit carré en bleu clair qui vient de s'afficher. Et toujours notre engorgement au niveau de Val de Saône : vous l'avez déjà compris, le principal but de ce projet est de désengorger cette canalisation existante parce que finalement, il y aura toujours du déficit de gaz dans le sud et un prix plus important. Les industriels attendent donc avec assez d'impatience ce nouveau tronçon.

Donc si je me résume, pour parler des objectifs de ces projets, c'est donc achever progressivement la dorsale gazière Dunkerque – Fos et améliorer la connexion avec les réseaux européens. C'est pouvoir jouer aussi en fonction de la conjoncture sur les approvisionnements en provenance du nord ou du sud de la France. Et dernier objectif, c'est améliorer le fonctionnement du marché de gros du gaz naturel en France et tenter d'obtenir, tendre à obtenir en tout cas le même prix de gros au nord et au sud, pour éviter ce différentiel de prix du gaz dont je parlais tout à l'heure.

Maintenant, je vais passer la parole à Thierry Lamy, le directeur technique du projet, qui va aborder plus spécifiquement le projet et le territoire.

II) Les incidences du projet sur le territoire

Thierry LAMY, Chef de projet Val de Saône

Oui, merci. Donc nous allons aborder une partie un petit peu plus technique, qui va aborder aussi les incidences d'un tel projet de construction sur le territoire. On l'a dit, il y a une canalisation qui existe aujourd'hui, à un diamètre 80 centimètres. Mais il y a un peu plus de 30 ans qu'elle a été posée, donc on va vous présenter ce que pourrait être un chantier et d'autres incidences d'un projet.

Ici, schématiquement sont représentées les différentes phases d'un chantier qui se compose de trois grandes étapes : préparation des travaux, une phase de construction de la pose, donc pose de la canalisation, puis une phase de remise en état.

Pour la phase initiale de préparation d'un chantier, avant toute chose, ce que GRTgaz fait, c'est un état des lieux avec les propriétaires concernés par le projet. Ici, vous pouvez voir sur la photo, c'est la première phase du projet : on prépare une piste de travail qui fait environ 40 mètres de large. C'est ce qui permettra de faire circuler les engins, de poser la canalisation et de faire le tri des terres, j'y reviendrai juste après. Là, il y a l'état des lieux, on fait la piste de travail, la deuxième chose une fois cette piste de travail créée, on amène les tubes le long du tracé, ici. C'est la deuxième phase du projet.

Ensuite, on passe à la construction de la canalisation, donc les tubes que vous pouvez voir sont soudés bout à bout par des soudures automatiques, comme vous pouvez voir sur la photo. Une fois soudés, à ce moment-là, on peut ouvrir la tranchée.

On a dit une canalisation qui fait 1,20 mètre de diamètre, enterrée sous 1 mètre de terre, cela fait une tranchée d'environ 2,50 mètres de profondeur. Au moment de la création de cette tranchée, on procède au tri des terres, c'est-à-dire que l'on sépare la terre végétale des déblais – c'est ce que vous pouvez voir ici - puisque lors de la remise en état, la terre végétale sera remise dessus.

Une fois construite, soudée, cette canalisation est mise dans la tranchée, c'est l'enfouissement de la tranchée, avec les engins de travaux publics que vous pouvez voir aussi à proximité de la canalisation. Ce sont eux qui portent la canalisation pour la mettre au fond de la tranchée. Ensuite, on procède au remblaiement. Une fois le remblaiement effectué, on restitue les terrains à l'identique de l'initial, et on dresse un second état des lieux avec le propriétaire et un constat contradictoire suite aux travaux.

Les incidences pendant les travaux touchent principalement le cadre de vie, c'est-à-dire qu'il y a une gêne temporaire due à la circulation accrue des engins pendant les travaux. Les engins circulent sur la piste de travail mais il peut y avoir une navette de véhicules à côté. Pour l'agriculture, les pertes de production causées par le chantier sont indemnisées selon un barème défini avec les Chambres d'agriculture, donc une indemnisation spécifique est définie. Le tri des terres dont on a parlé juste avant a pour objectif justement de limiter les impacts sur les parcelles et que la culture puisse reprendre rapidement. Concernant l'environnement, une perturbation temporaire aussi lors des travaux : les terrassements de la tranchée, la circulation des engins peuvent provoquer un dérangement sur la faune et la flore. Afin de minimiser ces effets, nous prenons des mesures spécifiques. Par exemple, on peut choisir la période des travaux où le mode de traversée de secteurs spécifiques. GRTgaz, pour suivre toutes les mesures qu'il aura convenu de faire lors de son chantier, est accompagné par un spécialiste de l'environnement, pour tout le suivi du chantier et des mesures spécifiques.

Un tel chantier, un tel projet, a aussi des retombées sur l'économie régionale et GRTgaz est soucieux d'avoir une bonne intégration locale de son projet. Dès sa phase

achat, GRTgaz réfléchit aux moyens de réserver une part non négligeable aux entreprises locales, des prestations type travaux publics, transport, donc de réserver cette partie aux entreprises régionales. Un recrutement de main d'œuvre peut aussi être réalisé pour la durée du chantier, on l'a dit de 18 à 24 mois. Un tel chantier aussi amène, sur les 200 kilomètres du projet cela peut aller jusqu'à 600 personnes ; c'est une vie qui se crée autour du projet, de la construction. Donc bien sûr, il y a des retombées au niveau de l'hébergement et de la restauration qui peuvent être non négligeables.

Une fois la canalisation construite, qu'est-ce qui se passe, qu'est-ce qui reste ? Après la mise en service, il y a une bande de servitude qui fait 20 mètres de large. Une convention amiable est signée entre le propriétaire du terrain et GRTgaz. Qu'est-ce qui est associé à cette servitude ? Toute construction est interdite dessus pour permettre à GRTgaz d'effectuer la maintenance en tout temps, une fois la canalisation en service. Il y a donc deux restrictions : pas de construction et pas d'arbres de plus de 2,70 mètres, sur une bande de 20 mètres de large.

Cette diapositive est un peu plus compliquée, mais on retrouve au centre la zone non constructible de 20 mètres, c'est-à-dire qu'associés au gazoduc, il y a 20 mètres sur lesquels on ne peut pas construire. Et il y a une deuxième zone qui fait 600 mètres de chaque côté de la canalisation, où la construction reste autorisée. Simplement, tout projet d'établissement recevant du public, type salle des fêtes ou école, doit être soumis à une analyse de GRTgaz. Donc il y a un discours entre le porteur du projet et GRTgaz pour cet aspect-là. Au-delà des 600 mètres, il n'y a plus du tout de restrictions, tout projet est libre de construction.

Ensuite, après la mise en service, qu'est-ce qui reste aussi comme impact sur l'agriculture et les autres aspects ? L'agriculture, on l'a dit, le tri des terres favorise une reprise rapide des cultures. Quelques temps après le projet, on peut le voir un peu sur la photo, les traces s'effacent, la végétation et les cultures reprennent et il reste quelques impacts sur le milieu naturel, type sur les secteurs boisés, où, si l'on est obligé de traverser un bois ou une forêt, on va créer un nouveau layon qui va laisser forcément une trace sur le milieu naturel et aussi sur le paysage. Mais la canalisation reste un ouvrage discret. On repère la canalisation grâce aux bornes et aux balises que l'on peut voir. Ici par exemple, la canalisation existante passe entre Magny et Arc-sur-Tille, là où vous pouvez voir les balises jaunes qui traversent la campagne. Et vous pourrez voir aussi des postes de sectionnement, tous les 10 à 20 kilomètres. Ce sont des petites installations, des robinets qui permettent d'arrêter la circulation du gaz en cas de besoin, en cas de maintenance notamment. A proximité d'ici par exemple, à proximité de Beire-le-Châtel aussi, vous pourrez en voir un si vous le souhaitez.

Voilà ce que je voulais vous dire sur les incidences prévisibles ou possibles d'un projet de telle ampleur. Maintenant on va se rapprocher un peu plus de vous pour vous parler du fuseau et du territoire et là, je laisse la parole au responsable des études, Ludovic Lecellier.

III) Le fuseau d'études du projet

Ludovic LECELLIER, Responsable des études

Bonsoir à tous. Le projet Val de Saône s'étend sur environ 200 kilomètres. Il traverse quatre départements mais plus que ces quatre départements administratifs, il traverse quatre régions naturelles distinctes. On trouve au nord ce que l'on appelle le Langrois, ensuite, l'est-Dijonnais qui vous concerne, le Val de Saône en rose et la Bresse au sud.

Ce fuseau de quatre à cinq kilomètres a été défini en s'appuyant sur la canalisation existante que vous pouvez voir ici en noir sur la carte. Elle a été construite à la fin des

années 70 et comme vous l'a dit tout à l'heure Monsieur Lamy, c'est une canalisation en diamètre 80 centimètres qui relie déjà les sites de Voisines, Palleau et Etrez.

L'environnement autour de cette canalisation, même s'il a un peu évolué, nous permet d'envisager de rester en parallélisme de cette canalisation, immédiat ou à proximité. Vous pourrez observer dans les *slides* suivants que les contours proposés du fuseau, en rouge sur cette carte, ne sont pas tout à fait droits parce qu'ils suivent des enjeux que nous avons déjà identifiés grâce aux Chambres d'agriculture ou à des cabinets de naturalistes. On a donc identifié des enjeux soit sur l'urbanisation, les infrastructures existantes, les zones naturelles protégées, l'archéologie et l'agriculture, forcément.

Le zoom sur le nord de la Côte d'Or, territoire qui nous concerne ce soir. Si on zoome, vous pouvez voir le fuseau en rose. Il n'est pas centré sur la canalisation existante. Pourquoi ? Vous pouvez voir l'autoroute A31 qui est une barrière naturelle pour nous. On va éviter de la traverser plusieurs fois. Avec la caractéristique première de cette zone pour nous, c'est que c'est une zone agricole avec de grandes parcelles, principalement céréalières. On y retrouve aussi des forêts, des zones boisées éparses et quelques carrières. A notre connaissance, il y a aussi des projets en cours de développement ou dans les boîtes, de type projets photovoltaïques.

Ensuite, je vais vous présenter le sud de la Côte d'Or. Vous voyez qu'il y a un peu plus d'infrastructures existantes et notre fuseau d'étude est bloqué à l'ouest par une zone naturelle protégée qui est la forêt domaniale de Cîteaux et à l'est par la Saône. Il faut donc que l'on trouve un passage entre ces deux barrières naturelles. Vous voyez aussi que l'on traverse des infrastructures type autoroutières, des voies ferrées, le canal de Bourgogne, beaucoup de choses.

Les premiers enjeux identifiés, au niveau agricole, c'est une grande diversité des cultures : cultures maraîchères, les céréales, le miscanthus, le cassis de Bourgogne, et aussi des prairies pour l'élevage. On y retrouve aussi, plus au sud en se rapprochant de la Saône, des zones inondables qui sont donc non constructibles et intéressantes pour nous et qui seront étudiées de façon plus approfondie dans la suite de notre projet. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on retrouve plusieurs zones environnementales sur le secteur, dont la plus grande qui est la forêt domaniale de Cîteaux, classée Natura 2000.

Voilà pour le fuseau. Je vais repasser la main à Monsieur Suisse-Guillaud qui va vous présenter le planning du projet.

IV) [Le planning](#)

Denis SUISSE-GUILLAUD

Voilà, on arrive à la fin de notre présentation mais on ne pouvait pas terminer sans vous parler du calendrier, indicatif à ce stade. Le débat public va nous occuper jusqu'à la fin de l'année. La décision de réalisation tombera à peu près à la même époque que notre réponse à la Commission quant à ses observations, on décidera bien évidemment ensuite.

Si on décide en 2014, positivement, l'enquête publique pourrait être calée à peu près à la rentrée 2015 mais cela demande à être affiné. Ensuite, quelques temps après, on démarrera les premiers repérages archéologiques, les diagnostics archéologiques, qui nous permettront de démarrer effectivement les travaux au printemps 2017 et nous utiliserons les deux saisons de printemps-été 2017 et 2018 pour construire cette canalisation. Nous pensons dans cet ordre d'idée pouvoir mettre en service cette

canalisation à l'hiver 2018 parce que les canalisations se mettent plutôt en service avant la saison d'hiver, la saison de chauffe.

En conclusion, j'attire votre attention simplement sur le fait que cette décision n'est donc pas prévue avant mi-2014 et comme l'a dit le président tout à l'heure, ce projet n'est pas décidé.

La concertation et les études ultérieures - nous reviendrons vous voir, c'est la première réunion mais je pense que nous reviendrons vous voir dans le courant de l'année prochaine, sans aucun problème - permettront de définir le tracé de moindre impact. Pour l'instant, vous avez vu que l'on est sur un fuseau de l'ordre de quatre à cinq kilomètres de large. Avec vous et avec les contraintes et prescriptions de l'administration et de la réglementation, nous essaierons d'aboutir d'abord à des couloirs de moindres impacts, et ensuite un tracé de moindre impact qui sera soumis, lui, à l'enquête publique, sans doute courant 2016.

Pour terminer, en vous remerciant de votre attention et de votre intérêt, GRTgaz ne fera pas que construire ce gazoduc, il l'entretiendra avec ses propres équipes. On ne se satisfera pas de la construction, on sera là tout le temps quand il y aura un éventuel problème et en tout cas, nos équipes locales assureront cet entretien. Merci.

Jean-Yves OLLIVIER

Merci pour cette présentation synthétique du projet qui vous concerne. Donc deux points importants : premièrement, on est à un stade très amont vu que la décision n'a pas encore été prise, je crois qu'il faut ne pas oublier ce point. Deuxièmement, vous avez vu qu'il n'y a pas de tracé dessiné, il y a un fuseau d'étude large de quatre à cinq kilomètres.

Nous allons donc maintenant ouvrir les échanges entre la salle et le maître d'ouvrage et la CPDP. Je vous demande de respecter le temps de parole de quatre minutes pour permettre au maximum de gens de s'exprimer. Deuxièmement, avant de parler, vous attendrez le micro car d'une part on vous entendra mieux, mais surtout, cela permet d'enregistrer le débat public et comme je vous l'ai dit, le compte-rendu exhaustif, l'enregistrement exhaustif de ce débat sera retranscrit sur le site internet du débat public.

Enfin, troisième point, vous vous présenterez également en prenant la parole, en précisant soit votre intervention à titre personnel et individuel, soit en tant que membre représentant d'une association, collectivité ou autre. Enfin dernier point, il y a des photos qui sont prises à l'occasion de ce débat public ; ces photos peuvent ensuite figurer dans des publications, la presse ou autre. Si vous ne souhaitez pas figurer sur ces photos, signalez-le afin que l'on élimine les photos qui vous concernent.

Voilà. J'ouvre donc maintenant le débat et vous propose de vous exprimer et de poser les questions que vous souhaitez poser.

Questions de la salle

Christian BOLOTTE, Elu de Mirebeau-sur-Bèze

Bonjour Mesdames Messieurs, Christian Bolotte, exploitant agricole et élu municipal sur la commune de Mirebeau-sur-Bèze. Vous avez parlé tout à l'heure sur le faisceau du futur tracé, du passage sur certaines forêts, tout en essayant d'éviter au maximum. Au niveau des forêts communales, est-il prévu ou avez-vous obligation de replanter comme pour les projets autoroutiers, au niveau des lois sur l'écologie ? Au niveau des communes, avec l'emprise des 20 mètres de servitude où il n'y aura plus de production de bois, est-

il prévu une indemnité, pas emphytéotique, mais pour la commune ? Il n'y aura plus de vente de bois sur ces mètres carrés concernés, à vie.

Ensuite, j'aurais une autre question plus agricole : vous savez que des projets de méthanisation se réalisent dans quelques départements. Un projet de méthanisation, de production de méthane, pourrait-il se greffer sur votre canalisation ?

Jean-Yves OLLIVIER

On va peut-être prendre encore une question, avant de demander au maître d'ouvrage de répondre à vos différents points. Monsieur.

Michel DE BROISSIA, Président de VDV

Michel De Broissia, Champagne-sur-Vingeanne, qui n'est pas directement sur le projet. Je préside une association de défense de l'environnement qui s'appelle VDV. Trois questions : je voulais savoir quelle était la durée de vie d'une conduite de gaz. Ensuite, j'avais exactement la même question que le précédent, à savoir la possibilité de raccorder des sources d'énergie locales de méthanisation. Je pense que c'est très intéressant pour une région agricole et forestière. Ensuite, les traversées de forêts, je voulais savoir s'il était possible de privilégier les passages précédents, c'est-à-dire qu'il y a déjà des conduites de gaz, donc est-il possible de mettre côte à côte deux conduites de gaz, pour limiter l'effet sur l'environnement ?

Jean-Yves OLLIVIER

Bien, je me tourne vers le maître d'ouvrage qui va répondre à ces diverses questions.

Denis SUISSE-GUILLAUD

On fera peut-être une réponse à plusieurs voix. Je vais répondre tout de suite sur la durée de vie d'une canalisation, pour Monsieur De Broissia. La durée de vie financière d'une canalisation, c'est cinquante ans. Nous amortissons nos canalisations sur cinquante ans mais nous exploitons un certain nombre de canalisations, notamment dans le sud-ouest ou dans la partie sud-ouest de la France depuis soixante ans. Elles ont donc une durée de vie plus longue à condition d'être entretenues et surveillées et on ne sait pas très bien puisque, en entretenant bien notre outil industriel, on le définit comme cela, on est à soixante ans aujourd'hui. Quand je dis entretenir, ce n'est pas uniquement regarder ce qui s'y passe, c'est mettre des robots dedans, prendre des mesures électriques, voir comment cette canalisation vieillit. On les surveille de manière très proche, il y a des programmes de maintenance tout à fait réguliers.

Je laisserai mes collègues répondre sur la forêt même si j'en dis un mot. Sur la méthanisation, c'est un sujet qui nous intéresse beaucoup, vous vous en doutez bien. Cette canalisation, c'est du 80 bars, ou 67 bars, excusez-moi, mes collègues me corrigent. C'est une pression assez forte, donc si l'on veut injecter dans ce réseau, il faut que la production locale soit à cette pression. De plus, il faut qu'il y ait de grosses quantités. Si je peux prendre une image, je pense que les projets locaux autour de quelques exploitations agricoles, elles se raccorderont plutôt au réseau de distribution. Les petites voitures bleues que vous voyez dans la campagne ou dans les villes, ce sont eux qui gèrent le réseau de distribution et c'est plutôt sur ce réseau que l'on va se raccorder.

Vous avez à Chagny, en Saône-et-Loire, un projet de méthanisation d'une usine d'ordures ménagères, qui va se raccorder sur ce type de canalisation. C'est pour l'instant un des trois projets de méthanisation, que ce soit de méthanisation agricole ou de méthanisation à partir des ordures ménagères, qui vont se raccorder. Vous connaissez sans doute ce projet-là. Plus la canalisation est grosse, plus l'arrivée de gaz doit être

importante, donc il y a là un calcul économique, la proximité des installations. Parfois c'est le réseau de transport à moyenne pression qui est là, on se raccorde là où c'est le plus près. Quand ce sont de très grosses installations, on ne se raccordera peut-être pas sur le 1200, mais sur le 800 sans aucun doute, ou sur les canalisations d'importance régionale.

Voilà sur ce sujet. C'est un sujet qui nous intéresse beaucoup, on travaille beaucoup avec la profession agricole, nous avons un accord-cadre avec la FNSEA sur ces sujets. C'est une question intéressante ; en plus, on estime qu'à l'horizon 2030, il pourrait y avoir une quantité non négligeable de gaz renouvelable ; on l'appelle comme cela, il est de la même nature que le gaz naturel mais il est renouvelable. L'ADEME a estimé à 2050, c'est plutôt plus loin que demain, que 30 à 40 % du gaz pourrait être d'origine renouvelable. Il y a la bio-méthanisation, il y a d'autres techniques qui arrivent. C'est une voie assez prometteuse et nous sommes très intéressés par cela et très actifs sur le sujet.

Voilà sur ce sujet, je vous laisse la parole sur la forêt, les responsables techniques.

Thierry LAMY

Pour la forêt, vous demandiez si on peut utiliser un passage précédent. La réponse est oui, mais pas systématiquement. C'est-à-dire que la traversée d'une forêt, dépendant ou non de son ampleur, est concertée avec le gestionnaire de la forêt et toutes les études, les relevés environnementaux que l'on va faire, et on choisira la solution de moindre impact. Si on est dans un passage existant, ce passage va s'élargir et des canalisations entre elles sont éloignées de huit à dix mètres environ, c'est un ordre de grandeur, suivant la nature du sol.

Une fois cette traversée effectuée, vous le disiez, un certain nombre d'arbres peuvent être abattus et ne seront pas replantés. C'est-à-dire qu'une zone sera non exploitable. Pour cela, là aussi des choses sont prévues dans notre barème d'indemnisation. L'indemnité, on a parlé de l'indemnité de l'exploitant, est calculée avec un expert forestier, spécialisé, qui va calculer les pertes d'exploitation spécifiquement suivant le type d'arbres et bien sûr la grandeur concernée. Cela est aussi bien cadré avec la Chambre d'agriculture et les experts forestiers. Bien sûr, on travaillera avec l'ONF pour certaines parties. Les communales seront aussi prises en considération, comme les autres. Il y a une large concertation autour de la forêt parce qu'en fait, on s'est aperçu qu'ici, sur le territoire, ce sont des plaines agricoles mais avec beaucoup de petits bois, de petites forêts, même s'il y en a des grandes, donc ce sera forcément une thématique importante dans notre projet.

Jean-Yves OLLIVIER

Autre question ?

Michel BEDOIGNET, Citoyen de Bézouotte

Bonjour à tous, Michel Bedoignet de Bézouotte. Je voudrais savoir d'où provient la fabrication des tuyaux. Merci.

Jean-Yves OLLIVIER

On va prendre une ou deux autres questions avant de passer la parole à GRTgaz.

Avant la réunion, j'avais échangé quelques mots avec Monsieur concernant ses soucis sur les problèmes de drainage. Vous pouvez peut-être préciser votre question ?

Patrick LUMINET, Citoyen de Remilly-sur-Tille

Patrick Luminet, Remilly-sur-Tille, c'est pour savoir, pour les drainages, comment vous allez faire, si vous prévoyez de dire aux agriculteurs avant qu'ils fassent leurs drains, où vous allez passer ou non, ou si vous passez directement sur des drainages tout neufs. C'est ce que je voulais savoir.

Jean-Yves OLLIVIER

Bien, sur ces deux questions, drainage et origine des tuyaux.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Thierry Lamy répondra sur le drainage. Sur les tuyaux, les tubes dans notre jargon, il y a deux choses à distinguer : la provenance de la tôle d'acier. C'est Arcelor Mittal qui est le premier fournisseur mondial de ce type de tôles. Ce sont des tôles qui font jusqu'à 2,8-3 centimètres d'épaisseur, 15 mètres de long et qui sont ensuite enroulées et soudées. Ce sont des gens qui ont le matériel existant. Les Allemands et les Français disposent du Europipe, à Dunkerque, c'est assez pratique en terme de développement durable. Arcelor fabrique la tôle et Europipe qui est juste à côté fabrique le tuyau. Sauf que leur outil industriel ne permet de faire des tuyaux que de 14-15 mètres.

Les deux autres constructeurs sont dans le sud. Un tuyau ne peut pas voyager beaucoup, cela pèse une tonne au mètre, donc 15 mètres 15 tonnes, ou 18 mètres... J'ai oublié de vous dire, on aime mieux les tuyaux de 18 mètres. Donc ceux qui savent faire des tuyaux de 18 mètres sont soit les Turcs soit les Grecs parce qu'il y a eu des spécialisations des outils industriels et voilà la réponse que je peux vous apporter.

Bien évidemment, les Chinois en font, mais transporter des tubes de Chine serait prohibitif et en plus on ne sait pas très bien la qualité. On est absolument sûr de la qualité de nos fournisseurs, on l'éprouve à chaque fois, qu'ils soient franco-allemand, Europipe, je ne sais plus très bien qui est majoritaire sur cette affaire, ou les Grecs et les Turcs. Voilà la réponse que je pouvais vous apporter. Thierry Lamy ou Ludovic, vous répondez sur le drainage.

Thierry LAMY

Juste pour compléter sur la canalisation, on a dit qu'ils pouvaient venir un peu de Turquie, de Grèce. Chaque fabricant de tubes est agréé, il y a un audit très précis là-dessus, c'est pour cela que pour la Chine par exemple, il n'y en a pas d'agréé chez nous. Ils sont cinq ou six, tous agréés, pour nous fournir les tubes, et suivant le diamètre, on choisit l'un ou l'autre, un appel d'offres est fait.

Sur le drainage, l'idéal serait que l'on puisse vous dire où on passe avant que vous fassiez vos drains peut-être, je ne sais pas si on y arrivera. En tout cas, comment cela se passe-t-il pour le drainage ? Pour l'existant, on isole la partie de la piste pendant les quarante mètres que l'on a présentés tout à l'heure, on isole cette partie pour les travaux. La partie de part et d'autre de ces quarante mètres reste drainée et une fois le chantier terminé, notre objectif est de rétablir la même fonctionnalité du drainage sur la parcelle qu'avant notre passage. Quelque chose est défini avec des spécialistes des études de drainage, des bureaux d'études avec qui on travaille, qui nous dit « pour le meilleur rétablissement des drains suivant comment vous traversez votre parcelle... ». Parfois cela peut amener aussi à modifier légèrement le tracé que l'on envisageait dans la parcelle, justement pour ne pas pénaliser le drainage.

C'est fait en concertation aussi, toutes ces études sont faites bien en amont de la définition du tracé final, donc on essaie de faire au mieux. La concertation drainage est

faite plutôt avec les Chambres d'agriculture qui sont nos interlocuteurs privilégiés, représentants des exploitants et des propriétaires des parcelles. C'est quelque chose qui va se faire dans le temps, jusqu'au tracé et aussi après le chantier puisqu'on a dit qu'il y a un rétablissement du drainage après chantier. Je ne sais pas si cela a répondu à votre question, si vous vouliez un peu plus.

De la salle

Ça dégrossit un peu. (*hors micro*)

Thierry LAMY

Merci.

Jean-Yves OLLIVIER

Bien, autre question ?

Laurent ALIBERT, Citoyen de Remilly-sur-Tille

Alibert Laurent, Remilly-sur-Tille. Vous nous avez dit que le tracé n'était pas défini. Donc vous allez traverser un grand nombre de communes. J'aurais voulu savoir comment vous allez définir le tracé, si tous les exploitants agricoles vont être convoqués ou comment cela va se décider.

Jean-Yves OLLIVIER

Une autre question ?

Michel BEDOIGNET

Je voudrais savoir quelles précautions vous prenez pour la mise en place du tuyau, en terre humide, en terre caillouteuse. Merci.

Jean-Yves OLLIVIER

Si vous pouvez répondre.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Merci Monsieur le Président. Je vais répondre, évidemment, sur la première. C'est la concertation que je signalais tout à l'heure. Sur l'agriculture, on estime que le futur tracé concernera 80 % de terres agricoles. Vous êtes, les exploitants et les propriétaires agricoles, des interlocuteurs incontournables. A telle enseigne que ce sont les Chambres qui vont faire les études, la partie agricole de l'étude d'impact.

Comment cela va se passer, *grosso modo* évidemment ? Repérage des grands enjeux qui ont permis de définir ce fuseau et qui permettent de débattre ce soir. Ensuite, il va y avoir par commune ou par canton des réunions avec la Chambre d'agriculture, le cas échéant avec nous, pour cerner un peu mieux ces enjeux. Vous citiez tout à l'heure le drainage, les parcelles irriguées, les cultures pérennes, la vigne - on n'en touche pas sur cette partie-là -, les serres s'il y en a, les plantations un peu patrimoniales. Tout cela est recensé et nous intervenons ensuite avec vous : collecte des principaux enjeux agricoles sur votre territoire et ensuite on élabore un ou plusieurs tracés. Bien évidemment, après, on revient vous voir. Je pense qu'ensuite, et avant l'enquête publique, on fera des réunions par commune. Pratiquement commune par commune ou deux communes par deux communes, cela dépendra un peu des endroits. Certaines communes ne sont pas touchées sur un très long parcours.

Là, une fois que l'on a un tracé, on a les noms des gens, des exploitants et des propriétaires. On invite par courrier tous ces gens-là dans la mairie la plus proche ou l'endroit qui va bien. Quand je vous disais tout à l'heure que l'on allait se revoir, ce sera le cas et j'espère que ce propos a pu illustrer concrètement nos futures rencontres.

Thierry LAMY

Je vais répondre sur la mise en place du tuyau, s'il y avait des précautions particulières à prendre. En effet, c'est un tube en acier enfoui dans la terre. On fait une analyse de sol et notamment en terrain caillouteux. Si c'est très dur, on pense notamment au plateau de Langres où on trouve de la roche très dure, on utilise des engins spéciaux pour casser cette pierre. En fond de tranchée, si besoin, une analyse est faite, on met un peu de sable au fond justement pour éviter que des silex soient en contact direct avec la canalisation. Même si elle est revêtue d'un revêtement pour la protéger, on se prémunit de cela en mettant un lit de sable. J'espère avoir répondu à votre question avec cela, merci.

Jean-Yves OLLIVIER

Autre question ? Profitez de cette opportunité pour poser toutes les questions que vous envisagez. Toute question est légitime, donc n'hésitez pas, c'est une opportunité exceptionnelle de pouvoir répondre à vos préoccupations.

Christian BOLOTTE

Dans le cas où le fuseau toucherait une commune sur son PLU, Plan Local d'Urbanisme, par rapport aux notifications du PLU existant, quelles contraintes cela imposerait au niveau d'urbanisations futures ou pas de la zone concernée ?

Jean-Yves OLLIVIER

Autre question ? C'est une question importante, effectivement, qui interpelle tous les élus.

Christian BOLOTTE

Ou dans le cas contraire. (*hors micro*)

Jean-Yves OLLIVIER

Bien, Monsieur Suisse-Guillaud.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Merci Monsieur le Président. On va répondre en deux temps. Au plan de la procédure générale, évidemment qu'une fois qu'un tracé est défini, il est soumis à enquête publique. On verra les contraintes sur l'urbanisme et mon collègue répondra. Mais au plan du principe : enquête publique, validation ou non du tracé, déclaration d'utilité publique, processus bien connu pour les infrastructures. Cette déclaration d'utilité publique entraîne la création d'une servitude d'utilité publique de 20 mètres de large. C'est cette servitude qui est reportée au PLU. Voilà la procédure et pour compléter un peu ma réponse, l'enquête publique porte sur deux choses : l'utilité publique du projet et la mise en compatibilité des PLU.

Si ce projet est déclaré d'intérêt public et qu'il n'y a pas d'opposition, cela entraîne la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Cela ne veut pas dire que l'on impose

le tracé puisque Thierry Lamy vous expliquera comment on arrive à un tracé. Mais on transcrit nos tracés dans les PLU et ils prennent la forme d'une servitude d'utilité publique, comme il en existe pour les canalisations d'eau ou les futures déviations, des choses comme ça, ou les emplacements réservés, vous connaissez ces termes si vous êtes élus.

Voilà donc la procédure au niveau du principe. Maintenant, comment le tracé évite l'urbanisation, quelles sont les contraintes sur l'urbanisation, Thierry Lamy va vous répondre.

Thierry LAMY

Ce qu'il est important de retenir, c'est que pour un projet neuf de canalisation comme celui-ci, c'est le projet qui s'adapte au territoire et non pas l'inverse. C'est-à-dire que l'on prend en compte ce qui existe aujourd'hui, donc ce qui existe dans vos PLU et aussi ce que vous prévoyez dans les années à venir, ce que vous connaissez. C'est-à-dire que si vous prévoyez de créer une salle des fêtes ou autre chose, on va le prendre en compte dans la définition de notre tracé de moindre impact et en effet, on évitera ces zones puisqu'il y a des restrictions un peu plus fortes pour ces zones-là.

C'est fait en concertation avec les communes, on l'a dit, on viendra vous voir plusieurs fois. Une des premières actions que nous avons, c'est de récupérer les PLU existants pour justement avoir connaissance du territoire et orienter nos études qui durent quand même un certain temps.

Jean-Yves OLLIVIER

Monsieur ?

Michel BEDOIGNET

Michel Bedoignet, Bezouotte. Lors de la construction du TGV dans le Val de Saône, la société concessionnaire avait organisé pour le public des visites sur le chantier. Est-ce qu'il est prévu éventuellement quelques visites pour intéresser le citoyen ? Merci.

Jean-Yves OLLIVIER

Allez-y.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Effectivement. Honnêtement, nos chantiers sont moins spectaculaires que ceux du TGV, il faut le reconnaître. Notre modestie mise à part, il faut quand même reconnaître que ce ne sont pas des TGV. Par contre, il y a des points singuliers comme le franchissement de rivières ou un point particulier. On organise, peut-être pas spécialement à l'échelle du TGV avec des portes ouvertes regroupant plusieurs milliers de personnes mais pourquoi pas, et cela se fait, notamment en direction des élus, des agriculteurs, les gens très directement concernés. Et on est assez attentif aussi à bien sensibiliser le secteur des travaux publics ; on invite assez souvent des écoles, les écoles qui forment aux métiers des travaux publics pour qu'ils prennent bien la mesure de ce qu'est un chantier de gazoduc et comment cela se déroule.

Donc la réponse est oui. On met en place un système assez simple où les gens s'inscrivent. Ce n'est pas l'ampleur du TGV, je vous rassure, mais si quelqu'un veut visiter, et notamment s'il a une fonction d'élu ou un groupement d'agriculteurs, évidemment que l'on se prête à l'exercice avec en plus pas mal de plaisir. Avec la limite

que cela va assez vite : un chantier de gazoduc progresse de 600 mètres par jour, 500 mètres selon les endroits. Donc, il faut courir après. Je plaisante un peu mais modulons cela. On n'est pas statique comme l'est un pont qui dure deux ans. Sur un secteur donné, mes collègues l'ont dit tout à l'heure, sur une parcelle donnée, les travaux durent six mois. Cela va assez vite mais cela n'empêche pas que l'on peut être accueillant et faire visiter cela, non pas à travers des portes ouvertes type TGV mais avec des visites plus ciblées.

Jean-Yves OLLIVIER

Autre question ? Portant aussi bien d'ailleurs sur la justification de cet investissement que sur l'impact du territoire, que ce soit agriculture, environnement, rivière etc.

Monsieur DULERY, Maire de Bézuotte

Monsieur Duléry, maire de Bézuotte. Monsieur le Président, je vais faire une exception, je vais vous interpeler sur la question générale, sur l'existence que je découvre avec plaisir de la notion de concertation par rapport à une Commission de débat public. Je voulais savoir qui avait fait la saisine de cette Commission de débat public, est-ce GRTF ou cela rentre dans les statuts ? Ou quelles sont les possibilités de saisine de cette Commission de débat public pour tout projet structurant ?

Jean-Yves OLLIVIER

La Commission nationale de débat public est saisie par le maître d'ouvrage, qui est tenu par les textes d'application de la loi, des décrets et autres, définissant des normes au-delà desquelles il faut saisir la Commission nationale du projet. Là, pour les gazoducs, je ne l'ai pas en tête, mais ce sont des longueurs, des diamètres. A partir du moment où le projet dépasse ces normes, le maître d'ouvrage saisit la Commission nationale qui décide de lancer ou non un débat public compte-tenu de l'impact qu'elle peut analyser sur le territoire, et de l'intérêt d'avoir un échange.

Là, si vous voulez, le débat public porte sur pas loin de 400 kilomètres de canalisations tout de même. Trois régions, six départements, donc l'impact est évident, même si c'est probablement moins impactant qu'une ligne à grande vitesse ou qu'une autoroute. Mais c'est cette analyse qui a conduit la Commission nationale à décider de lancer une procédure de débat public.

Dans l'esprit de mieux comprendre le débat public, vous avez dans la lettre du débat mise à votre disposition sur la table des précisions sur le débat public et le cadre institutionnel dans lequel se déroule cette procédure, qui ne touche que les ouvrages importants. Je citais les autoroutes et les lignes à grande vitesse, mais voyez le fait que ce sont tout de même des ouvrages d'une certaine importance.

Jean-Claude CANAC, Conseiller municipal à Charmes

Bonjour, Jean-Claude Canac, conseiller municipal à Charmes. Je voulais savoir un peu comment cela se passait dans le cas où vous traverseriez lors de vos travaux des sites archéologiques, genre gallo-romains ou autres. Si le chantier est arrêté, comment cela se passe ?

Jean-Yves OLLIVIER

Vous pouvez répondre sur cette question précise ?

Thierry LAMY

L'archéologie, il y a une procédure très cadrée dans le cadre de projets d'infrastructure comme une canalisation de gaz. Cela passe par plusieurs étapes. Première chose, nous saisissons la DRAC pour notre projet, on dit « nous allons construire un projet », on l'informe. Au cours de l'instruction administrative, il va statuer selon sa connaissance sur une prescription de diagnostic. Le diagnostic, on va voir un peu au-delà de la couche de terre végétale et on regarde si on trouve des vestiges.

On sait que la région est certainement propice à en trouver donc c'est quelque chose à prendre en compte dans notre projet. Ils prescrivent des diagnostics qui sont réalisés par l'Inrap. Une fois ces diagnostics réalisés, un bilan est fait et en fonction de ce qui a été trouvé, ils peuvent préconiser de faire des fouilles, c'est l'étape d'après. Donc on va creuser un peu plus largement parce qu'on a trouvé une ancienne ville ou quelque chose. On va découvrir toute la zone et en effet, cela a un impact sur notre chantier puisqu'on ne pourra pas passer ici au moment où il y a la fouille.

Donc on essaie de le planifier dans notre chantier. Les travaux proprement dits de terrassement pour poser la canalisation interviennent après ceux de l'archéologie. On a vu certains projets, pas pour le gaz, mais pour d'autres projets d'infrastructure, qui ont été bloqués assez longtemps parce qu'il y avait une fouille, des choses très intéressantes, mais... Voilà, c'est le principe. Normalement, le planning doit prévoir de pouvoir réaliser les fouilles avant de faire les travaux proprement dits de pose de la canalisation. En effet, c'est une dimension importante pour nos projets.

Jean-Yves OLLIVIER

Bien, autre interrogation ? Les documents distribués et disponibles sur la table sont des documents beaucoup plus précis. La présentation de GRTgaz tout à l'heure était une présentation de synthèse. Vous avez un certain nombre de détails dans ces documents mais cela n'empêche pas de poser des questions au maître d'ouvrage sur ses réalisations ou à la Commission particulière sur la procédure.

Marcel MARCEAU, Maire de Tanay

Marcel Marceau, maire de Tanay, concerné par la traversée avec la commune de Viévigne. Pour les exploitants agriculteurs, les indemnités sont sur l'année des travaux uniquement ? Parce que par expérience, en ayant traversé des terres pour des réseaux d'assainissement ou d'eau - je ne suis pas du tout dans la partie agricole -, mais on s'aperçoit que les exploitants, pendant trois ou quatre ans ont un rendement plus faible sur les traversées.

Jean-Yves OLLIVIER

C'est un point important sur lesquels vous pouvez détailler le dispositif.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Tout à fait, Monsieur le Président. J'ai dit tout à l'heure toute l'importance que revêtait l'agriculture à nos yeux parce qu'on passe essentiellement chez vous. C'est donc une question qui nous préoccupe et dont on discute constamment avec les organisations agricoles. Pour faire simple, on travaille dans le cadre d'un protocole national qui définit les principes d'indemnisation. Evidemment, les indemnisations de perte de culture, de production différée, des choses comme cela sont prises en compte sur le principe dans ce protocole.

Et assez souvent, voire quasiment tout le temps, il y a un protocole départemental. Là, je vous prie de croire que les Chambres d'agriculture, qui connaîtront par ailleurs très bien le projet puisqu'elles y auront participé, n'oublient pas tout cela. On essaie donc de définir pour chacun des items que vous avez suggérés - les pertes de culture, les cultures pérennes, les atteintes à la propriété -, on essaie de définir un barème avec eux et cela se chiffre en années, effectivement. L'exemple qui ne se posera pas ici, c'est la vigne. On prévoit des durées pouvant aller jusqu'à huit ou dix ans parce que quand on enlève la vigne, pour qu'elle revienne en production, il y a une perte de production.

Tout cela est cadré, calé sur un état des lieux préalable signé avec vous, l'exploitant et le propriétaire du terrain. On fait nos travaux et on fait un état des lieux après travaux. Tant que l'état des lieux de sortie n'est pas signé, on remet en état, on se met d'accord. Si vous n'êtes pas d'accord, on peut faire appel à un juge mais honnêtement, on trouve dans 99 % des cas des accords parce que pour nous, c'est trop important. C'est une histoire de rapport de force mais c'est aussi l'intelligence bien comprise de la conduite d'un projet que de s'assurer du passage dans de bonnes conditions et sans laisser un trop mauvais souvenir.

Honnêtement, on verra avec les Chambres d'agriculture un peu avant les travaux, on se mettra d'accord sur le détail des pertes de culture, culture par culture. Evidemment, si on touche du cassis, c'est sans commune mesure avec du maïs. Evidemment, s'il y a des réseaux de drainage, s'il y a des pertes liées à cela, c'est pris en compte.

Je dois dire que, pour avoir mené plusieurs chantiers de gazoducs, la méfiance est plutôt de règle avant. Je peux dire que non pas la confiance, mais la sérénité est de mise après. Alors je ne dis pas que l'on soit ami avec tout le monde, simplement on pense que quand on a fini les travaux, il faut que l'on puisse revenir chez vous. J'ai dit tout à l'heure que l'on exploitait la canalisation pendant cinquante ans. Mes collègues qui sont là ont intérêt à pouvoir revenir puisqu'ils ont des tâches de gestion. Si on n'a pas trouvé des accords intéressants pour les deux parties, nous ne reviendrons pas ou il y aura des suspicions.

Donc c'est notre intérêt de trouver des bons accords. Je ne sais pas si ma réponse vous convient. Tout cela donne lieu à des débats, c'est transparent, c'est approuvé par les Chambres. Chaque Chambre en général veille à avoir son accord parce qu'il y a des spécificités locales. Le cassis, honnêtement, il n'y en a pas en Bresse. Par contre, il y a d'autres choses en Bresse qui sont importantes. On se met donc d'accord sur les modalités pratiques. Honnêtement, je vous citais des chiffres supérieurs à 90 %, on arrive dans la très grande majorité à un accord en bonne et due forme.

Jean-Yves OLLIVIER

Bien, autre question ? Vous avez épuisé toutes vos interrogations sur ce projet ?
Monsieur.

Laurent ALIBERT

Vous avez donc délimité des zones interdites à la construction de 660 mètres pour les ERP. Par contre, pour les maisons individuelles ou les villages, quelle est la réglementation exacte ?

Jean-Yves OLLIVIER

Oui, si vous pouvez préciser effectivement ce point important.

Thierry LAMY

Une petite précision : en effet, dans notre document, vous aviez l'image que j'ai projetée tout à l'heure en page 34, où était indiqué 660 mètres. Ce sont 600 mètres pour le projet Val de Saône mais c'est du détail. Cela dépend de la pression. Ici, pour ce projet, c'est 600 mètres comme je l'ai présenté.

Les principes, je reprends simplement ce que j'ai dit, c'est-à-dire que dans cette bande de 600 mètres, en effet, toute construction est autorisée puisque la réglementation, telle qu'elle est écrite et définie dans les textes, interdit toute construction à moins de 10 mètres de notre canalisation donc au-delà des 10 mètres, la construction est possible. Nous, on définit cette bande de servitude de 20 mètres de large qui reprend d'ailleurs cette réglementation. Il y aura donc 20 mètres qui seront non constructibles. Au-delà, toute construction est autorisée. Simplement, on a dit « un établissement recevant du public est soumis à échange entre le porteur du projet et GRTgaz pour s'assurer de sa compatibilité avec notre ouvrage ».

En fait, ce que disent les textes réglementaires, c'est qu'il y a un certain contrôle de la densité d'urbanisation à proximité des ouvrages. C'est simplement cela.

Notre définition de tracé, je l'ai dit, notre canalisation prend en compte l'urbanisation à proximité justement. C'est-à-dire que, pour faire simple, pour un projet il y a trois épaisseurs de canalisation possibles. Elles dépendent de l'urbanisation à proximité de l'ouvrage. C'est pris en compte dans la définition du projet et GRTgaz va au-delà de cette prescription réglementaire et prend en compte aussi, en concertation avec les communes, les projets de développement à venir et va le plus souvent adapter aussi sa canalisation pour pouvoir permettre le développement à proximité de sa canalisation dans les années à venir.

On voit bien certaines communes qui sont plus propices à un développement que d'autres. On l'a dit, on est venu ici et on a construit une canalisation il y a un peu plus de trente ans ; on voit qu'il y a des zones qui ont évolué du point de vue de l'urbanisation et qui sont en développement et d'autres qui sont quand même assez stables. On peut donc adapter l'ouvrage justement au territoire pour présager du développement de ceux qui en auront besoin et qui le pourront.

Jean-Yves OLLIVIER

Bien. Qui veut s'exprimer ? Sur des sujets environnementaux ? Plus de questions ?

Christian BOLOTTE

Une question un peu plus générale : vous parliez des grosses canalisations qui intéressent les industriels grands consommateurs de gaz. Est-ce que l'on pourrait imaginer, ou est-ce que vous avez déjà vécu cela, en implantant des pipelines de cette taille, que cela pourrait intéresser des implantations – on peut vivre sur un nuage – d'industries sur Côte d'Or ? De futurs consommateurs de gaz industriel suivent cela de près ou non, qui pourraient peut-être venir en Bourgogne ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Je ne suis pas qualifié pour vous dire si c'est un rêve ou pas. Simplement, les grands consommateurs de gaz sont très intéressés par cet ouvrage. Pas forcément à proximité, pas pour s'implanter à proximité. Tous ceux qui sont en zone sud, c'est-à-dire en gros dans la carte que j'ai présentée tout à l'heure, en-dessous de Beaune, payent le gaz au prix de gros. Ce n'est pas valable pour les particuliers, vous l'avez compris, puisqu'on paye tous le même prix en France.

Mais pour les industriels situés en zone sud et honnêtement pour le couloir de la chimie à Lyon, notamment qui concentre le gros des utilisateurs, ils sont très preneurs. Je ne sais pas si on a parlé de l'entité qui pilote le système en France, qui s'appelle la Commission de Régulation de l'Énergie ; cette Commission supervise un peu tous ceux qui font de l'énergie en France, que ce soit EDF, Suez... et ils veillent un peu à un développement coordonné du réseau. Les industriels sont allés voir la CRE, Commission de Régulation de l'Énergie, à laquelle ils ont dit « la différence de prix entre la zone nord et la zone sud nous pénalise trop, qu'avez-vous comme solution ? » Alors toute une gamme de solutions, et parmi celles-ci il y a ce projet que l'on vous présente, Val de Saône.

Voilà sur la réponse générale. Sur la réponse particulière sur l'implantation d'industriels, je ne sais pas très bien vous dire en Côte d'Or mais ceux qui sont très intéressés sont le secteur de la chimie, l'agro-alimentaire donc les très grosses usines qui produisent à la fois de la chaleur, de la vapeur... Ce sont des gens intéressés, donc vous saurez reconnaître les gens qui peuvent venir en Côte d'Or. Peut-être l'agro-alimentaire mais c'est un secteur aussi pour lequel je ne suis pas compétent. Mais voilà les grands utilisateurs. Je ne parle pas des aciéries, évidemment, qui sont nord et sud et qui viendront. Il reste effectivement tout le secteur du gros agro-alimentaire qui peut être intéressé parce que c'est notre deuxième client, après la chimie. Alors après, vont-ils venir en Côte d'Or ou vont-ils aller en Saône-et-Loire ou ailleurs, je me garderai bien de trancher.

Jean-Yves OLLIVIER

Bien. Monsieur ?

Michel BEDOIGNET

Vous nous parlez de gaz mais dans la conduite de gaz, c'est du gaz russe qui va arriver, ou du gaz norvégien ?

Jean-Yves OLLIVIER

Alors, Monsieur Suisse-Guillaud.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Question intéressante. Peut-être que l'on peut repasser la diapo sur l'arrivée du gaz. Le gaz russe, dans le panorama du gaz en France, c'est 11 %. Notre principal fournisseur est la Norvège, avec 30 %. Les champs gaziers norvégiens ont tendance à décroître. 30 % la Norvège, 11 % la Russie, à peu près 11 % l'Algérie. Effectivement, vous avez raison sur le fond, la Russie détient les plus grandes ressources. Mais la Russie l'utilise, et on l'a vécu en 2009, comme une arme stratégique. Ils ne s'entendaient plus avec l'Ukraine pour d'autres raisons et ils ont donc coupé les vannes de gaz. On n'a pas eu trop de soubresauts parce que c'est 11 %. L'Allemagne a été un peu plus gênée parce que ce sont 60 % qui viennent de là.

Quand je parlais de sécurité d'approvisionnement, de diversification, c'est exactement de cela dont je parlais. Une partie des autres gaz vont arriver de l'Égypte, tout cela n'est pas bien stable, du Qatar. Je brosse à grands traits ce sujet pour vous donner une idée de la complexité de cette affaire, complexité en termes de sécurité d'approvisionnement et de garantie d'approvisionnement. Le gaz représente 20 % du bilan énergétique français. L'électricité, c'est 27 % pour vous donner une idée, et évidemment la grosse partie c'est le pétrole, plus de 50 %. Là aussi, on est dépendant mais ce n'était pas la question.

C'est donc 20 % de l'énergie consommée par nous tous. Les pouvoirs publics au sens large, je parlais de la CRE tout à l'heure, le ministère aussi, nous incite – on y réfléchit par nous même aussi, évidemment – à penser au-delà des installations existantes et donc on se projette. Clairement, vous avez compris que l'on se projette pour 2020 ou 2025 : comment à cet horizon-là diversifie-t-on nos sources d'approvisionnement ?

Jean-Yves OLLIVIER

Je profite de cette question posée pour vous signaler que nous allons organiser des réunions thématiques justement sur la justification de ces ouvrages. Bien sûr, cela s'intègre dans le cadre du débat public, mais plus spécialisé sur « pourquoi envisager ces ouvrages, dans le cadre du marché du gaz au niveau international et au niveau national ? »

Nous allons donc organiser à Quétigny le 22 octobre une réunion centrée sur ce sujet de la justification des ouvrages, et nous avons demandé à un expert de la Direction générale de l'Energie et du Climat de venir parler de la transition énergétique et de la place du gaz dans la transition énergétique. Nous aurons également un expert de la Commission de Régulation de l'Energie qui viendra exposer l'analyse que la Commission de Régulation de l'Energie fait justement sur le marché du gaz et les problèmes du gaz au niveau national, et un expert représentant des grands usagers du gaz dans cette région, de venir s'exprimer par rapport à ces attentes et ces problèmes actuels.

Je vous le signale donc, cette réunion figure dans le calendrier général distribué dans le cadre de la lettre du débat, la réunion du 22 octobre. Si par hasard, vous manquiez, nous faisons la même réunion à Lyon le 23 octobre.

Avez-vous d'autres questions ? Monsieur.

Roger BERNARD, Citoyen de Pluvault

Oui, Monsieur Bernard de Pluvault, originaire de Remilly-sur-Tille. Je voulais simplement savoir, parce qu'on a eu le calendrier des réunions avec les lieux, mais il n'y a ni date ni heure, ni lieu. Est-ce qu'il serait possible de le rediffuser dans la presse parce que la presse nous a donné les dates, le lieu, Mirebeau. Mirebeau, mais où ? Où, quand, à quelle heure ? Il serait quand même souhaitable d'avoir le calendrier exact et le lieu exact dans le pays où ça se trouve.

Jean-Yves OLLIVIER

Le calendrier figure dans la lettre du débat public, où vous avez la commune et le jour. Ne figurent pas effectivement la salle, l'adresse de la salle exacte. Par contre, l'heure c'est 18h30, dans toutes les réunions, à l'exception des deux réunions thématiques de Quétigny et de Lyon qui sont à 19h00. Donc 17 réunions sont à 18h30.

Annie Augier, qui est la secrétaire générale du débat public, concernant les lieux précis dans les communes, vous avez ?...

Annie AUGIER, Secrétaire générale du débat public

Oui en fait, vous êtes informés souvent par des petits documents que vous allez retrouver dans vos boîtes aux lettres, par des affiches diffusées, sur lesquelles vous trouvez le lieu précis. Ce sont souvent les salles des fêtes qui sont mises à notre disposition. En tous les cas, elles figurent toutes...

De la salle

(inaudible)

Annie AUGIER

Mais vous êtes là et c'est formidable, quand même. C'est que vous avez d'une certaine manière eu l'information mais on va dire à la presse en tous les cas d'être...

De la salle

(inaudible)

Annie AUGIER

On va faire passer le message à nos amis journalistes, dont certains sont dans la salle. Merci à vous, Monsieur, en tous les cas de cet éclairage.

Jean-Yves OLLIVIER

Oui, nous essayons de diffuser au maximum les informations que Monsieur souhaite. Nous informons la presse, c'est à la presse éventuellement de relayer, à votre demande ce genre d'informations.

Roger BERNARD

Faudrait quand même faire un rappel. *(hors micro)*

Jean-Yves OLLIVIER

Y-a-t il encore des questions ? Oui, Monsieur.

Jean-Claude CANAC

Jean-Claude Canac, toujours conseiller à Charmes. Moi, c'est plus technique, j'ai un beau-père qui était dans la chaudronnerie chez ABB pendant 35 ans et il me parlait toujours des radiographies de soudure, réalisations de soudure : comment cela se passe exactement ? Il m'a expliqué cela mais je ne suis pas dans le métier, je suis dans la menuiserie. Mais je voulais savoir un peu au niveau technique comment cela se passe avant l'enfouissement du tuyau.

Thierry LAMY

C'est une bonne question, en effet très technique, mais qui a sa réponse dans le déroulement de notre chantier. Là par exemple, en haut vous avez la cabine de soudage qui effectue les soudures. Avant de mettre dans la tranchée, chaque soudure est contrôlée par différents modes, par un mode ultra-sons par exemple, ou radiographie un peu plus tôt mais plutôt ultra-sons aujourd'hui. Cette figure est qualifiée : elle est valable ou elle n'est pas valable. Si elle n'est pas valable, on la recommence. A chaque fois, on fait couper une petite manchette et on reprend.

Le taux de validité est quand même assez fort bien sûr, sinon le chantier n'avance pas. On l'a dit, pour qu'il y ait une cadence comme on l'a évoqué tout à l'heure, il faut que les soudures marchent bien parce que c'est un peu ce qui donne le rythme d'avancement du chantier. Chaque soudure est contrôlée, validée. Là aussi, il y a un mode opératoire qui est défini avant, très strict et contrôlé aussi par l'administration. C'est bien cadré à ce niveau-là et pour nous aussi, la sécurité est très importante donc on fait très attention au bon déroulement de cette opération. Donc tout cela est contrôlé, validé, avant de mettre en terre la canalisation.

Jean-Yves OLLIVIER

Encore une question ? Non ? Nous avons épuisé toutes vos questions ?

Avant de terminer et de clore cette réunion, je voulais vous dire que nous sommes tout à fait au début du débat public, et que vous avez d'autres occasions de poser des questions. Soit en participant aux réunions de débat qui vont se dérouler, et nous en tenons une à Genlis, pas très loin. C'est d'ailleurs une réunion qui clôturera le débat sur Val de Saône, elle est le 18 décembre. Mais en temps réel, en continu, vous pouvez poser des questions, soit par écrit : il y a des petites cartes que vous pouvez avoir sur la table, sur lesquelles vous pouvez nous adresser des questions écrites, soit par le site internet si dans les semaines qui viennent, des questions nouvelles vous viennent à l'esprit.

Donc cette réunion ne clôt pas cette phase de débat public. Je vous renvoie également sur le site internet dont les références se trouvent sur les documents distribués ici. Le site internet, comme je l'ai signalé, donne le compte-rendu exhaustif de toutes les réunions de débat public qui vont se tenir.

Enfin, dernier élément d'information, la réunion thématique sur l'opportunité du projet qui se tiendra à Lyon le 23 octobre sera diffusée en direct sur internet, pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de suivre ce débat sur l'opportunité du projet. Voilà les dernières informations que je pouvais vous donner pour vous inviter, si vous avez des questions, à continuer à nous saisir de vos interrogations, et nous répercuterons sur le maître d'ouvrage qui répondra à toutes vos questions et interrogations.

Merci d'être venus à cette réunion, merci des questions posées qui permettent aussi bien aux participants qu'au maître d'ouvrage d'affiner leur réflexion sur ces questions. Je conclus en vous invitant à la collation que nous vous offrons à l'issue de ce débat public.